

Assemblée générale 2014

Le 19 février 2015 salle Malik Oussekiné

Rapport d'activités du président

A cause de l'élection municipale de mars 2014 nous n'avons pas pu réunir notre AG en 2014. En effet, étant donné que j'étais candidat aux élections municipales ainsi que d'autres membres de notre association toute réunion un an avant les municipales de mars 2014 aurait pu être imputable au compte de campagne de la liste dans laquelle nous étions candidats. Nous n'avons pas pu faire cette AG après les municipales en 2014 car nous avons été très pris par notre élection, la mise en place de notre groupe et la clôture du compte de campagne. Nous ne sommes pas restés inactifs pour autant comme le montre notre site.

1) Impôts locaux

J'ai complété jusqu'à 2014 mon étude sur les taux de toutes les taxes locales depuis 1993 et les excédents budgétaires de 2000 à 2014. Le tableau est sur notre site.

Si on prend le taux communal, le taux de la taxe d'habitation passe ainsi de 1994 à 2012 de 16,86 % à 18,9 %, la hausse de 12,10 % (qui correspond à une augmentation de 2,04 points) est substantielle surtout que les bases ont été actualisées chaque année mécaniquement par l'Etat, cette augmentation des taux représente donc une considérable augmentation de l'impôt... à peine amortie par les très légères baisses des taux de ces deux dernières années, baisses qui n'ont même pas compensé l'actualisation des bases par l'Etat. Il faut d'ailleurs ajouter au taux de la TH actuel le taux des syndicats car ces derniers ont été fiscalisés à partir de 2011 sur décision du maire. Soit 1,24 % à ajouter aux 18,9 %, ce qui nous donne un taux réel de TH de 20,14% soit une augmentation de 3,28 en points et 19,85 % en proportion. En ce qui concerne le foncier bâti, il faut revenir sur un problème que notre association avait soulevé lors de l'adhésion au Grand Lyon : le retour à Givors de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Cette taxe n'existait plus à Givors car Vallin l'avait intégrée au Foncier bâti. Il eût été juste alors de baisser le taux du foncier bâti du montant du taux de la TEOM qui est, aujourd'hui, de 5,02 %. Or Passi a refusé de le faire. Dès 2007, une nouvelle taxe s'est donc installée sur notre feuille d'impôt, la TEOM. Il faut donc ajouter ce taux à celui du foncier bâti pour faire des comparaisons. Ainsi le taux communal du foncier bâti est passé de 31,05 en 1998 à 35,89 en 2014 si on ajoute le taux de TEOM au taux de foncier bâti ! L'augmentation est considérable si on tient compte de l'augmentation des bases dont j'ai parlé...

Il y a un autre scandale concernant la TEOM (taxe sur les ordures ménagères). En effet, le Grand Lyon prélève plus d'argent qu'il n'en a besoin pour réaliser sa compétence de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères. Il prélève trop d'impôt ! Il y a un excédent de plus de 20 millions d'euros !

L'association CANOL a d'ailleurs fait annuler le vote de cette TEOM par le tribunal administratif...

Enfin j'ai également fait une étude sur 12 ans des excédents budgétaires de la commune de Givors. Parce que Passi prélève un lourd impôt et ne dépense pas l'argent ainsi prélevé. Cela paraît incroyable mais c'est vrai !

Sur ces 14 ans le budget communal a accumulé un excédent de 77 millions d'euros ! Passi sous-estime les recettes et surestime les dépenses ce qui fait qu'il y a en moyenne par un

excédent de 5 millions d'euros... Mais on verra dans les années qui suivent que cet excédent va se dissoudre et qu'il va être obligé de recourir à l'emprunt car la part du personnel dans les charges de fonctionnement est devenue insupportable avec 66,8 % alors que ce taux pour des communes identiques est de 52 % !

D'autre part, les élus du Défi givordin ont décelé de graves anomalies dans les budgets depuis 2013, anomalies que l'on retrouve dans le tableau qu'ils ont publié :

BUDGETS						COMPTES ADMINISTRATIFS			
Année	effectif	coût	% fonct.	Delta effectifs	Delta coûts	Année	effectif	coût	% fonct.
2012	396	15 202 324	63,7			2012	398	15 543 587	65,73
2013	380,77	16 408 121	66,18	-15,23	1 205 797	2013	443,77	15 897 872	66,33
2014	366,77	16 384 799	66,77	-14	-23 322				
2015	481,77	16 531 581	68,03	115	146 782				

EVOLUTION EFFECTIFS DU PERSONNEL 2013 - 2014 PAR FILIERE				
		2014	2015	Delta
Administrative		99	104	5
Technique		149	174	25
Sociale		40	43	3
Médico-sociale		11	15	4
Sportive		9	10	1
Culturelle		44,77	57,77	13
Animation		9	24	15
Police		5	5	0
Total		366,77	481,77	115
Part du personnel dans les dépenses en %				
2005	65,9	Autres communes		
2007	59,7	55,7		
2008	63	55,8		
2008	64	56,3		
2010	65	55,8		
2011	67	56,3		
2012	65,73	52,33		
2013	66,33	53,02		
2014	66,77	53,02		
2015	68,03	53,02		

Enfin il faut noter que le Grand Lyon a récupéré la taxe d'habitation du Département, et a voté dans la foulée de grosses augmentations : cette TH du Grand Lyon (intitulée « intercommunalité » sur la feuille d'impôt) a été augmentée de 5 % cette année ! Pour terminer, le département du Rhône a fortement augmenté le foncier bâti qui est passé ainsi de 4,22 % en 1996 à 11,03 % ! Il a donc été multiplié par 2,5 !!! Il faut savoir que cet impôt sera désormais prélevé par la Métropole de Lyon qui a pris lieu et place du département...

2) L'utilisation de l'argent des contribuables

60 ans de communisme à la mairie

Fin février 2013, soit quelques jours avant la date limite d'imputation des dépenses dans le compte de campagne électoral ; le maire a organisé une fête pour célébrer les 60 ans de communisme à Givors (M. Vallin a été élu en mars 1953) sous le prétexte des 60 ans du Vivre à Givors, sachant pertinemment que le Vivre à Givors n'est pas si vieux loin de là. Ces agapes ont coûté pas moins de **43 986,63 euros**. Pour le savoir j'ai demandé au nom de notre association les factures afférentes à l'organisation de cette manifestation, que la mairie m'a communiquée comme la loi l'exige. Voici le décompte de ces frais :

Personnel municipal	1398,18 euros
Impression brochure	13 857 euros
Frais de déplacements	40,81
Hôtel	295 euros
Spectacle	10 359,20 euros
Son, lumière organisation scénique	15 100,34 euros
Buffet	994,40 euros
Secourisme	300 euros
Location de la salle	1641,70 euros

Au vu de ces dépenses exorbitantes, j'ai saisi la CNCCF (Commission nationale des comptes de campagne et de financement politique) demandant que ces dépenses soient imputées au parti communiste et j'ai déposé une requête en annulation du Budget 2013 qui comporte indûment les dépenses d'organisation de cette manifestation.

Nous en sommes au deuxième mémoire échangé avec l'avocat de la commune...

Place De Bans et VMC.

Le 14 avril 2011, suite à une requête de notre association, le tribunal administratif a condamné M. Passi à nous communiquer divers documents administratifs concernant la ZAC de VMC et le centre commercial de Bans. M. Passi s'est donc exécuté (après 2 ans et demi de procédure au cours de laquelle la commune a payé un avocat !), mais il n'a pas communiqué le certificat de conformité du LIDL, document qu'il aurait dû signer avant l'ouverture d'un tel établissement recevant du public. L'ouverture de ce magasin s'est faite en juillet 2007. Depuis cette date, deux assignations au tribunal de grande instance ont été déposées contre le maître d'ouvrage (Givors développement présidé par M. Passi) et l'expert judiciaire a déposé plusieurs rapports et le juge a ordonné le confortement du bâtiment par de puissants étais. L'expert judiciaire avait préconisé la démolition du bâtiment mais cela avait été contesté par les experts des assurances.

Comme M. Passi ne produisait pas ce certificat de conformité, j'ai saisi le tribunal administratif pour qu'il fasse exécuter son jugement. Ce dernier a ouvert une procédure juridictionnelle qui a encore mobilisé des avocats aux frais de la commune, sachant que notre association travaille sans aucun avocat.

Par une décision du 29 novembre 2012, le tribunal a déclaré que ce certificat de conformité n'existait pas, contrairement aux allégations de M. Passi.

Le LIDL a ouvert ses portes sans certificat de conformité avec le permis de construire. Sachant que le pétitionnaire qui devait déposer le dossier afin d'obtenir le certificat de conformité était M. Passi président de Givors développement !

Devant une situation aussi ubuesque le tribunal administratif a sauvé l'honneur en invitant M. Passi « à procéder dans les plus brefs délais, à la communication à l'association requérante de la « **déclaration d'achèvement et de conformité des travaux** » pour ce magasin. Cette déclaration remplaçant désormais selon la nouvelle législation le certificat de conformité.

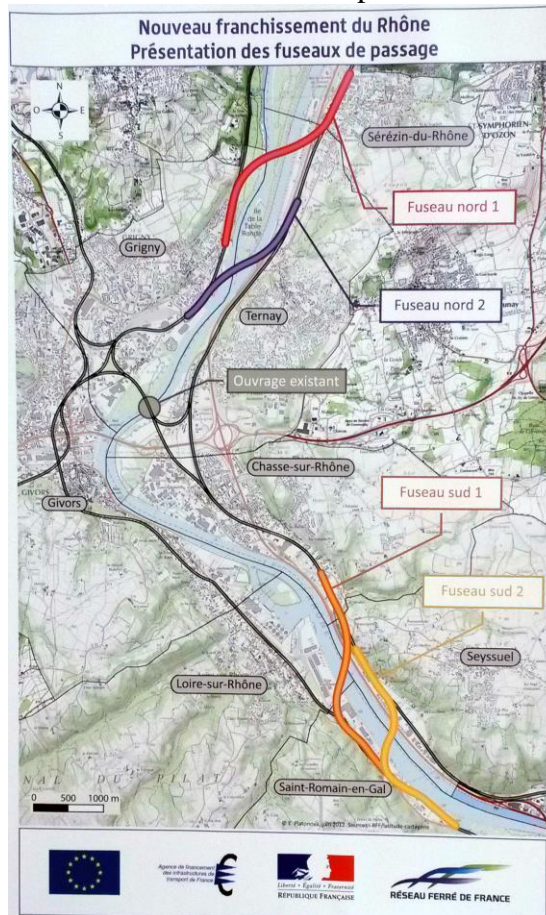
J'ai récemment demandé à M. Passi de me communiquer cette DAACT, il m'a répondu par la plume de la première adjointe, que cette DAACT n'existait toujours pas. Le centre commercial de Bans n'est toujours pas en situation régulière sur le plan administratif.

Alter Ego

J'avais fait un signalement au procureur de la République sur ce dossier dont nous avons parlé à notre dernière AG. Le département du Rhône ayant été remplacé par la Métropole de Lyon sur le territoire de la commune, cette association n'aurait plus rien à faire... Mais restons vigilants.

3) Contournement ferroviaire

J'ai vu dans le hall de la mairie qu'il y a eu une enquête publique sur le contournement ferroviaire de Lyon. Avec une carte qui présentait deux options : l'option Nord, qui emprunterait un nouveau pont au nord de Givors, et donc, selon cette option, tous les convois traverseraient Givors, et une option Sud qui emprunterait un nouveau pont au nord de Vienne. Or le Vivre à Givors, n'a jamais communiqué sur cette enquête publique... Le projet de barreau ferroviaire de la place Pasteur a été abandonné.(?)



4) Notre site

Notre site a été toiletté il y a un mois. Il reçoit toujours des visites régulières qu'il est difficile de mesurer exactement car nous avons beaucoup de pages en PDF qui ne peuvent recevoir les scripts de comptage.

Le bilan financier va vous être présenté par la trésorière...

Alain Pelosato

L'assemblée générale donne pouvoir au président, Alain Pelosato, pour ester en justice au nom de l'association. A l'unanimité

L'assemblée générale adopte le bilan financier à l'unanimité.

Givors, le 19 février 2015